

La délégation CGTM du personnel au CSE

Monsieur C FIRMIN *Titulaire*

Monsieur C BELROSE *Titulaire*

Monsieur T TAVUS *Suppléant*

Monsieur J-H BABO *Suppléant*

Monsieur le Directeur

Exploitation Grand Sud

97280 Le Vauclin

Le Vauclin le 9 juillet 2020

Objet: Arrêt de la procédure de suppression de 9 emplois

Lettre remise en main propre

Monsieur,

Vous avez convoqué la plénière du CSE le 6 juillet, afin d'informer et de consulter la délégation du personnel sur un projet de restructuration et de suppression d'emploi sur l'Habitation Grand Sud SARL.

Nous nous devons de vous dire, que de cette rencontre, nous ne sommes pas ressorti, malgré nos échanges, convaincus des explications que vous avez donné à notre délégation pour justifier les mesures de suppression d'emplois que vous envisagez.

D'abord dans votre document nommé "dossier de consultation", mais également selon les arguments que vous avez délivré à la délégation, lors de la plénière nous avons surtout observé que tout et n'importe quoi a été dit.

Vous avez évoquez pèle mèle:

- une volonté d'accroitre la rentabilité de la société
- des propos évoquant le ralentissement de l'activité
- un déficit des finances de l'employeur qui perdure depuis des années.

Sans pour autant nous convaincre de quoi que ce soit, car les cas que vous avez évoqués ne vous permettent pas d'invoquer une difficulté économique pouvant aller jusqu'à la suppression de 9 emplois.

Par contre, vous avez été muet à toutes nos questions concernant les recettes de l'entreprise ou encore le montant des subventions glanées soit en Fonds Européens ou tout

simplement en aides publiques acquises au nom des faveurs de la politique agricole faite à la profession.

Ce déséquilibre de l'information ne rend donc pas sincères les explications que vous nous avez fournies. Par ailleurs, aucunes mesures n'a été envisagées pour limiter les licenciements ni pour faciliter le reclassement des salariés qui seraient concernés par votre projet.

D'autre part, votre document ne donne aucune indication sur l'effectif réel, effectif qui devrait tenir compte de l'usage que vous faite de l'emploi intérimaire.

Ni non plus, des conséquences des licenciements, projetés en matière de santé de sécurité et de conditions de travail.

Toutes ces raisons font apparaitre, que vos maigres explications sur les difficultés économiques invoquées, ne participent en rien, à la constitution de causes réelles et sérieuses pouvant conduire à votre projet de licenciement pour raisons économiques.

Par conséquent, malgré la restructuration envisagée, nous considérons qu'aucun motif valable ne vous permet de supprimer les 9 emplois que vous envisagez, au moment où précisément, l'entreprise accuse un effectif insuffisant.

Recevez, Monsieur, nos salutations respectueuses.

La délégation CGTM du personnel au CSE

Signature

Monsieur C FIRMIN *Titulaire*

Monsieur C BELROSE *Titulaire*

Monsieur T TAVUS *Suppléant*

Monsieur J-H BABO *Suppléant*